

Les industriels et les distributeurs devront répondre à la loi Grenelle adoptée en juillet 2009 qui rend obligatoire l'affichage environnemental des produits de consommation à partir de 2011.

Créée en mai 2007, la société Greenext a développé une solution innovante, soutenue par des partenaires de premier plan (IRI, OSEO...) en participant parallèlement aux travaux des instances officielles (plateforme AFNOR-ADEME).



Clarisse Fischer - Directrice associée, directrice scientifique de Greenext

## Greenext

Grâce à cette approche, un an après sa création, Greenext fournissait à trois centres E. Leclerc de la région Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec l'Ademe, une base carbone pour l'ensemble du rayon alimentaire (20 000 produits en avril 2008). Aujourd'hui, Greenext offre aux industriels et aux distributeurs une méthode d'évaluation et d'analyse de l'impact carbone s'appuyant sur une base de données unique comprenant le profil CO<sub>2</sub> de 500 000 références de consommation courante.

Dans un contexte de montée en puissance de la réglementation et pour répondre aux demandes de ses clients en termes de conformité des données avec les référentiels, Greenext a souhaité dès la fin 2008, faire auditer sa solution et ses développements par une tierce partie indépendante et reconnue.

Par souci de transparence et pour respecter l'esprit de la future obligation réglementaire (qui est de partager un même corpus de règles méthodologiques), Greenext a souhaité que cet audit soit fait au moyen d'un **schéma universel**, non propriétaire, qui pourrait être utilisé par n'importe quel acteur du marché.

Ecopass a su répondre à cette attente en proposant d'intervenir à partir d'un système de reconnaissance de l'affichage environnemental construit sur la base des référentiels existants.

Il s'agit notamment des normes ISO relatives à l'évaluation et l'affichage environnemental (dont l'Analyse du Cycle de Vie), du Référentiel de Bonnes Pratiques AFNOR-ADEME (BPX 30-323) et de la norme anglaise (PAS 2050).

En parallèle, Greenext a mis en place un Système de Management de ses Données Environnementales (SMDE).

Hormis le fait qu'Ecopass a conclu au respect par Greenext des recommandations et lignes directrices des référentiels pris en compte dans son schéma universel, cette démarche a permis à Greenext de formaliser ses procédures de travail, de structurer les outils de traçabilité de l'information, de mettre en place les contrôles inhérents à une activité de production de données ainsi que d'identifier les axes d'amélioration.

Ecopass a accordé à la démarche un très haut niveau d'exigence compte-tenu de la responsabilité inhérente à la fourniture de données sur l'impact environnemental des produits. Greenext a particulièrement apprécié l'expertise constructive, la pertinence et l'impartialité d'Ecopass. Un rendez vous annuel est désormais pris avec Ecopass pour vérifier la continuité du système de management de Greenext et sa prise en compte des évolutions normatives et réglementaires.